

ACTUALITÉS / SOMMAIRE

-  Les élus de l'UDPA demandent à la direction l'ouverture de nouvelles négociations salariales en 2024 au travers d'une déclaration en CSE
-  L'UDPA demande à la direction de prendre en charge la nouvelle taxe du gouvernement sur le CPF → Page 2
-  Votez à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires → Page 3
-  Les jeux olympiques de la galère pour les travailleurs de l'été ? → Page 4
-  **Orientations stratégiques 2024-2027** : elles ont été partagées en CSE lundi 27 février et montrent un effort qu'il faut souligner par rapport aux copies précédentes.
Vos représentants de l'UDPA estiment que la présentation réalisée par Alexander et ses N-1 **est évasive quant aux jalons clés, au volet financier et surtout humain. En particulier, l'impact du développement des Centres de Services Partagés sur les emplois AXA GO France est insuffisamment abordé.** Néanmoins, l'insistance sur la « recherche de productivité, l'automatisation et le développement du near/off-shoring » **laisse présager de potentielles répercussions sociales.** Une expertise a été demandée par vos élus et confiée au cabinet Syndex. **L'expertise permettra à vos élus de donner un avis éclairé sur ces orientations stratégiques fin mai 2024**

[Rejoignez l'espace d'échange et de communication de l'UDPA AXA GO sur Yammer](#)



Compte Personnel de Formation : encore un coup de rabet sur le dos des salariés

Pour réduire le déficit public, l'exécutif fait le choix de creuser encore plus les inégalités en demandant aux **salariés de contribuer au financement de leur formation**. L'UDPA-UNSA s'insurge contre cette nouvelle coupe budgétaire, finalement une augmentation d'impôt détournée et réaffirme son opposition à un reste à charge sur le compte personnel de formation (CPF).

Pour l'UDPA-UNSA, cette mesure est inacceptable et en aucune manière « juste et nécessaire » comme l'affirme le ministre chargé des Comptes publics. Prévue dans le projet de loi de finances 2023, cette décision a pour effet de mettre à contribution les salariés s'ils souhaitent se former. Un décret en Conseil d'État est attendu en avril.

Sous prétexte de générer une économie de 200 millions d'euros sur un montant de 2,2 milliards de dépenses prévues pour le CPF en 2024, ce sont une fois encore les salariés qui vont en faire les frais. Pourtant, l'exécutif n'a cessé de répéter que la formation constituait le levier pour accompagner les transformations écologiques et numériques et la compétitivité des entreprises.

Cette participation forfaitaire -dont le montant devrait être de l'ordre de 10%- risque de décourager voire d'empêcher les personnes les plus fragiles et moins qualifiées de se former.

Qu'à cela tienne, vos élus de l'UDPA ont la solution !



Les salariés peuvent être exonérés du ticket modérateur si l'employeur abonde pour compléter le coût de la formation.

Vos élus de l'UDPA vous proposent de vous exprimer sur cette exigence envers notre direction : rendez-vous sur le [Yammer de l'UDPA](#) pour répondre au sondage (comme d'habitude anonyme).



Une fois l'accord de notre direction, il resterait à définir quels salariés bénéficieront de l'abondement et selon quelles règles.

Il est essentiel de respecter la philosophie du CPF et de son fondement universel, qui garantit une réelle liberté de choisir sa formation et de sécuriser son avenir personnel et professionnel. **La direction devra donc accepter de verser un abondement sans droit de regard sur le choix de formation du salarié.**

Utilisez votre droit de vote à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires d'AXA le 23 avril 2024

L'élection du représentant des actionnaires salariés d'AXA se déroulera lors de la prochaine Assemblée Générale du 23 avril 2024.

Le mandat du représentant dure 4 ans et nous représente au Conseil d'Administration du Groupe.

Vos élus de l'UDPA vous incitent à examiner les professions de foi des candidats [ici](#) et de faire votre choix avant l'Assemblée Générale du 23 avril.

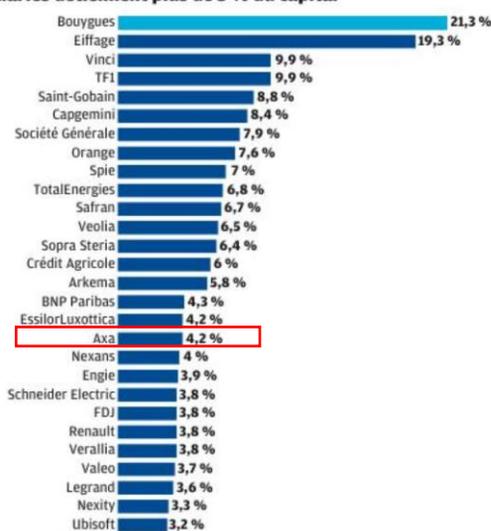
Nous ne nous permettons pas de vous donner de consigne de vote mais nous soulevons les points suivants :

Est-ce que le pourcentage de détention du Groupe AXA par ses salariés est satisfaisant ?

4,2% en juin 2023 sources Amundi et équivalent à celui de novembre 2021

En comparaison avec d'autres entreprises, nous constatons que des progrès peuvent être fait dans ce domaine.

Les 28 sociétés de l'indice SBF 120 dont les actionnaires salariés détiennent plus de 3 % du capital



Source : Amundi, juin 2023.



Est-ce que les candidats prennent suffisamment la mesure des enjeux sociaux, environnementaux et climatiques ?

Vos représentants de l'UDPA seront vigilants et attentifs sur l'évolution réglementaire des fonds de placement ISR et ce que proposera AXA en épargne entreprise notamment.

Le choix n'est pas facile mais nous avons la chance de participer aussi via l'actionariat aux décisions de l'entreprise, ne la laissons pas passer !



L'accord Télétravail de la RSG (pour tout AXA en France) a été prorogé jusqu'à fin août 2024.

L'UDPA demande à la direction de décréter la possibilité de télétravailler à 100% pour les salariés qui le souhaitent pendant la période des jeux olympiques de PARIS 2024.

Vos élus de l'UDPA vous informeront de la réponse que la direction souhaitera donner à cette requête.

Pour info, des grandes entreprises ont déjà pris les devants, et ont décrété une séquence de télétravail autorisée du 1^{er} juillet au 31 août – exemple la CNP ou Generali.

L'ÉQUIPE UDPA 2023 - 2027



Frédéric
Dortomb



Sophie
Casabonne



François
Tixier



Valérie
Bouillon



Ange Yannick
Kombé



Hubert
Laurioz



Fanny
Melin



Michael
Krahl



Cécile
Kraps



Jean-Michel
Lubin



Pierre
Mondy



Pierre
Fournier

Une adresse pour nous contacter : udpa-axa-go@axa.com



N'oubliez pas de vous abonner à la chaîne [You Tube de l'UDPA](#) pour visionner régulièrement les Podcasts de l'UDPA